XIXe ANNÉE — N° [illegible] — MERCREDI 22 JANVIER 1908

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 34, Grande-Rue 34, — 35, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

PARIS, 21 JANVIER 1908

La Journée

A la Chambre, la discussion générale du projet d'impôt sur le revenu se traîne péniblement devant une assistance très clairsemée.

—o—

Le Sénat s'est réuni ce soir.

—o—

Une tentative d'empoisonnement, qui aurait pu entraîner la mort de 14 personnes, a été commise au château de l'Abbatiale, dans l'arrondissement de Bernay.

—o—

Les cochers parisiens ont tenu hier soir un meeting pour protester contre le récent arrêté du préfet de police, ordonnant la suppression de la « maraude ».

—o—

ETRANGER. — Lord Curzon a été élu membre de la Chambre des Lords.

— Aujourd'hui recommence le procès Nau. On croit cette fois qu'il aboutira sans gros incidents.

— On aurait découvert à Rio-de-Janeiro un complot anarchiste pour faire sauter la flotte américaine.

— Une terrible collision de trains a eu lieu en Italie. Il y a neuf morts et de nombreux blessés.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Assemblées épiscopales

La *Corrispondenza Romana* répète aujourd'hui qu'il n'est nullement question au Vatican d'une assemblée générale d'évêques français.

Nouveaux diocèses dans la République Argentine

Le Saint-Siège a décidé de créer quatre nouveaux diocèses dans la République Argentine.

Pour le jubilé de Pie X

On lit dans la *Corrispondenza Romana* : « *L'œuvre des campagnes* de Paris, dont le cardinal Merry del Val est protecteur, ouvre une souscription pour offrir à Pie X un buste en marbre, fort bien exécuté par l'excellent artiste français Jean Larrive, pensionnaire de l'Académie de France. La maquette en plâtre a été admise pour son extrême ressemblance qui reproduit vivement l'expression soucieuse du visage de Pie X. »

Les prétendus scandales

La presse anticléricale s'efforce de raviver le prétendu scandale de Varrazze, ayant trouvé un avocat assez passionné pour plaider la valeur du témoignage des Besson (mère et fils) et la vérité de leurs fantastiques dépositions.

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU SUD-EST

L'Agence Havas transmet la dépêche suivante :

Lyon, 20 janvier. — Une assemblée des évêques de la région du Sud-Est devait se tenir à Lyon les 22 et 23 janvier sous la présidence du cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

On croit savoir que cette assemblée aura lieu seulement vers le milieu de février afin que les nouveaux archevêques d'Avignon et de Chambéry, récemment nommés mais non installés, puissent y prendre part.

Avalanches, incendies, liquidations

Au moment où l'on brise à coups de hache l'humble mobilier de la Grande-Chartreuse pour le vendre au stère..... et au compte de M. Lecouturier, la *Vie des Saints* de la Bonne Presse publie, cette semaine, avec quatre gravures, l'histoire du constructeur de la Chartreuse sur l'emplacement actuel : c'est le Bienheureux Guigues, ami de saint Bernard, un des premiers successeurs de saint Bruno (1).

Bien avant le désastre des liquidateurs, une avalanche de neige avait détruit le couvent, fait périr sept moines. Notre Bienheureux reconstruisit alors la Chartreuse sur l'emplacement actuel, moins exposé à la neige ; mais, au cours des siècles, il deviendra huit fois la proie des flammes, et aujourd'hui celle des liquidateurs, qui espéraient y dénicher un trésor et qui s'aperçoivent qu'ils ont tué la poule aux œufs d'or.

Que le Bienheureux Guigues fasse bientôt renaître une fois de plus la Chartreuse de ses cendres.

CADEAU SCANDALEUX

Nous protestions, il y a quelques jours, contre le caractère profondément immoral de certains ouvrages offerts en prime par la « Pochette-surprise ».

Le *Peuple Français* proteste aujourd'hui avec grande raison contre le même abus.

Il faut que le public sache ce qu'il en est de certains des cadeaux qui lui sont offerts.

(1) Vie illustrée du Bienheureux Guigues. Un ex. 0 fr. 05; 100 ex. 0 fr. 50 (½ centime l'ex.). — 1 200 *Vies* par ordre de fêtes forment six volumes reliés, 24 francs ; port, un colis de 10 kilos et un de 3 kilos. — 575 *Vies*, en 4 volumes reliés, 12 francs ; un colis de 10 kilos.

GERBE D'ESPÉRANCE

Par ce temps où les tristesses de la nature plongée dans le brouillard, vêtue de neige, transie de froid, s'harmonisent trop bien avec les tristesses morales qui, chez plus d'un, tournent à un douloureux et dangereux pessimisme, ce serait comme un crime de laisser passer un fait réconfortant sans le recueillir et l'offrir aux Français humiliés, aux catholiques opprimés, comme une gerbe d'espérance.

Or, mercredi dernier, le jour même où le départ des Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu suscitait une manifestation dont nous avons dit le caractère consolant, le jour aussi où M. Paul Feron-Vrau lançait à nos lecteurs cet appel qui a produit dans le pays tout entier une commotion de sympathie si puissante, nous entendions le zélé curé de Vitry-le-François, M. Nottin, exposer dans une assemblée choisie ce qu'il a déjà fait et ce qu'on se propose encore de faire dans cet arrondissement par les « Unions paroissiales ».

Et son récit était tellement encourageant que, — sans entrer dans des détails précis d'organisation qui ne sauraient intéresser la masse des lecteurs, et que depuis un an nous réservons par principe à nos pages supplémentaires, — nous ne pouvons résister au plaisir de faire profiter le vaste public des grandes lignes de son exposé (1).

L'arrondissement de Vitry-le-François, comme l'ensemble de la Champagne, n'est certes pas un pays clérical.

Jusqu'à ces derniers temps, la jeunesse dans son ensemble était réfractaire aux actions diverses dans lesquelles on cherchait à l'entraîner. Tiédeur et indifférence étaient très fréquentes chez les catholiques, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les pays favorisés des richesses naturelles, comme si le bien-être matériel était un écran empêchant de voir les splendeurs de l'horizon surnaturel. Le clergé accomplissait sa mission traditionnelle, mais n'osait pas, craintif, sortir des lisières traditionnelles dont on l'a enveloppé. Les divisions politiques sont fréquentes et profondes, comme à peu près partout en France.

C'est dans ce milieu que M. l'abbé Nottin lançait, pour Vitry-le-François d'abord, puis pour tout l'arrondissement, son appel à la constitution d'« Unions paroissiales ».

Sur l'organisation elle-même, disons seulement qu'après certaines hésitations sur le modalisme du groupement, elle a été mise en complète harmonie avec les plus récentes instructions de l'autorité ecclésiastique suprême. Dans chaque localité, un « Comité d'action » autour du curé, prêt à toutes les bonnes besognes catholiques ; des adhérents, aussi nombreux qu'ils le veulent, autour du Comité d'action ; ces adhérents chefs de famille ou pouvant, par suite de l'approbation du chef, représenter vraiment la famille, en sorte que l'union soit effectivement une union des familles ; pas de politique ; de l'action religieuse aussi intense que possible.

Les objets proposés à l'activité du Comité d'action et à la sympathie empressée des familles adhérentes sont — la politique étant écartée — :

1° *La surveillance de la neutralité de l'enseignement à l'école.* Ce mouvement gagne peu à peu la France entière, il est très bien accueilli des familles directement intéressées à la bonne éducation des enfants, et a déjà produit çà et là d'appréciables résultats.

2° *L'organisation des conférences populaires*, et par conséquent la formation dans des œuvres de jeunesse de groupements susceptibles, par l'étude, la réflexion et l'entraînement, de donner des conférences utiles que le public aime et suit toujours volontiers

3° *La lutte contre les journaux opposés à la religion ou à la morale.* Cette lutte, dont la nécessité commence à être enfin comprise généralement, suppose à la fois la disparition progressive du journal impie ou corrupteur, et la diffusion du bon journal qui répondra d'autant plus au besoin actuel qu'il sera plus franchement catholique ;

4° *La protection des intérêts paroissiaux* ; à savoir le maintien de l'usage de l'église et de son mobilier pour les catholiques, — la location du presbytère au curé dans des conditions acceptables, — le respect de la volonté certaine des morts par la revendication des biens d'Eglise volés, — la liberté du ministère sacerdotal auprès de tous ;

5° Enfin *entente pour favoriser toutes les initiatives ayant pour but la prospérité des intérêts généraux de la région et de la commune* : éclairage, voies de communication, syndicats, caisses rurales, jardins ouvriers, écoles ménagères, mutualités, etc., etc.

Or, voici ce qui est résulté de l'effort tenté par M. l'abbé Nottin, qui a fait l'expérience dans 82 communes :

Partout les assemblées de lancement ont réussi, qu'elles fussent paroissiales, interparoissiales ou générales. L'assemblée générale qui fut présidée par Mgr Latty et ne comprit pas moins de 1 200 membres fut merveilleuse.

Il est certain, par cette expérience en un pays dont le catholicisme est de valeur moyenne, que cette union sur le terrain religieux répond à un désir général.

Pas une objection n'a été faite contre ce travail d'organisation entrepris par un prêtre. La rupture du Concordat a ainsi transformé cette population. Le pays de Champagne est-il plus rapide que d'autres dans sa conception des choses ? Nous ne le pensons pas. Partout un mouvement pareil se dessine. L'action du prêtre est acceptée, désirée, pourvu qu'elle s'exerce nettement en dehors de la politique, c'est-à-dire pour des intérêts religieux, moraux ou matériels.

Les jeunes gens ont donné des gages inattendus de bon vouloir et de générosité, prouvant, là comme ailleurs, qu'il y a des trésors de dévouement dans les générations qui s'élèvent.

Dans cette journée de mercredi, féconde en résultats consolants, celui-ci fut très consolant aussi.

Cet exemple pris dans un arrondissement qui n'a rien de particulièrement facile, prouve que le peuple ne se détourne pas du prêtre, comme on voudrait le faire croire, mais qu'au contraire dans la sphère des intérêts religieux, moraux et matériels, le prêtre peut encore grouper et groupe encore facilement autour de lui les populations.

Exemple plein de leçons et d'encouragement.

J'ai tenu à le cueillir comme une gerbe d'espérance et à l'offrir à nos lecteurs généralement trop faciles au découragement.

FRANC.

(1) Cet exposé se retrouve du reste dans une petite brochure : « Unions paroissiales », par M. Nottin, à l'imprimerie centrale, 21, Petite-Rue de Frignicourt, Vitry-le-François. L'unité, 0 fr. 10 ; les dix, 0 fr. 85.

Souscription à la Société immobilière

Les promesses de souscriptions s'élevaient lundi soir à 1 251 200 francs.

Nous avions eu dans la journée :

1	souscripteur	à	75	actions
1	—	à	60	—
1	—	à	55	—
3	—	à	50	—
3	—	à	40	—
3	—	à	30	—
1	—	à	25	—
17	—	à	20	—
1	—	à	17	—
3	—	à	15	—
2	—	à	12	—
51	—	à	10	—
5	—	à	7	—
3	—	à	6	—
101	—	à	5	—
13	—	à	4	—
21	—	à	3	—
108	—	à	2	—
124	—	à	1	—

Qu'on nous permette de citer quelques lettres :

Mgr l'évêque de Digne nous écrit :

Monsieur le président du Conseil d'administration du journal la « Croix ».

Monsieur,

Je suis pauvre, mais pour soutenir l'œuvre de presse de la *Croix*, je souscris volontiers trois actions à 100 francs, payables quand le Conseil d'administration le désirera.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

† D. CASTELLAN, *évêque de Digne.*

Ajoutons que M. Croisille nous télégraphie que Mgr Dizien, évêque d'Amiens, le charge de nous transmettre une promesse de souscription de cinq actions.

Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, a bien voulu nous apporter lui-même sa souscription à dix actions.

La veille, M. le baron d'Aboville nous écrivait :

Monsieur,

Dans la *Croix* d'hier, je vois l'appel que vous adressez aux amis de la Bonne Presse en vue de la constitution d'une Société anonyme qui reprendrait les immeubles et assurerait la continuation de l'œuvre que vous avez si généreusement sauvée au moment de l'expulsion des Pères de l'Assomption.

Convaincu de l'excellence et de la nécessité de l'action catholique par la presse, je désire très vivement m'associer à cette entreprise et je vous demande de vouloir bien m'inscrire comme souscripteur de 200 actions pour un capital de 20 000 francs.

Je vous prierais également de me faire parvenir ultérieurement les statuts de la Société projetée et les conditions de la souscription.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Baron d'ABOVILLE,

Un brave ouvrier mineur nous dit :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans le journal la *Croix* du 16 janvier que vous vouliez former une Société immobilière pour maintenir ce journal, et que vous émettez des actions à 100 francs. Je ne suis qu'un ouvrier mineur et un lecteur de la *Croix* depuis plus de quinze ans, et je la fais lire à plus de 300 pieds sous terre et je prendrais 2 actions pour soutenir la bonne presse.

J'ai bien l'honneur de vous saluer, Monsieur le Directeur.

PIERRE PERSAT.

Terminons par ces lignes d'un commerçant :

Monsieur Paul Feron-Vrau,

Ayant lu votre article d'aujourd'hui, je veux être un des premiers à souscrire pour la somme de 300 francs.

Mes trois jeunes enfants veulent vous envoyer leurs économies. *Je ne suis qu'un modeste ouvrier, mais j'ai le cœur chaud, et je souffre avec tous les bons Français et catholiques de voir nos droits les plus sacrés foulés aux pieds de nos tyrans.*

Veuillez me donner vos instructions et je vous enverrai la somme.

Recevez, cher Monsieur, avec tous vos dignes collaborateurs, mes respectueuses salutations.

L. BOURELLY, *bijoutier*

Gazette

Les « expulsées » à Bruxelles

De notre correspondant de Belgique :

A quelque chose malheur est bon !... On se félicite en ce moment, à Bruxelles, des lois persécutrices de Waldeck-Rousseau et de Combes, qui lui ont valu l'« invasion noire ». En effet, il règne en ce moment une épidémie de typhus et de fièvre typhoïde, et les Sœurs hospitalières ne peuvent suffire à la tâche. Aussi fait-on appel aux communautés françaises, et il est telle d'entre elles où seules la supérieure et les Sœurs impotentes restent au couvent. Toutes les autres sont au chevet des malades et on ne tarit pas d'éloge sur leur dévouement.

Inutile de dire que les familles « affranchies de toute superstition religieuse » ne sont pas les dernières à recourir aux soins des bonnes Sœurs. Nous connaissons même tel franc-maçon notoire, dont la fille était souffrante, qui, chaque matin, se rendait à la messe, dans l'espoir de s'assurer les bons offices d'une des Sœurs gardes-malades qui y faisait ses dévotions. Il y a d'ailleurs réussi.

La neutralité scolaire

Un père de famille du Glaizil (Hautes-Alpes), nous écrit :

Un enfant ayant par mégarde porté son catéchisme à l'école, l'instituteur lui a déclaré « qu'il ne voulait plus voir une pareille ordure dans sa classe ».

Quelques jours après, sous prétexte de leçon de morale, l'instituteur a essayé de « démontrer que l'âme n'est pas immortelle ».

Nous sommes depuis longtemps fixés sur le sens de *neutralité scolaire.*

On sait que cela signifie *L'athéisme et l'antisléricalisme à l'école.*

Le « code de Cicéron »

Les journaux publient l'information suivante :

Un représentant de la municipalité de Pérouse a, sur les indications d'un de ses compatriotes, découvert dans un musée de Paris le fameux « Code de Cicéron » qui avait été volé, il y a quelques années, à la bibliothèque communale de Pérouse.

Jusqu'ici toutes les recherches faites pour retrouver ce Code avaient été infructueuses.

Peut-être serait-il plus exact de parler du *manuscrit* de Cicéron ? — C'est là, en effet, le sens du *codice* italien.

On pourrait même pour employer la langue des « savans » — Brunetière aimait cette orthographe et il aimait aussi plaisanter les « savans » — parler du *Codex* de Cicéron.

Vraisemblablement, le traducteur de la dépêche que nous reproduisons ci-dessus n'était pas, lui, du nombre de ces « savans ».

La Franc-Maçonnerie contre Jeanne d'Arc

Les journaux du « bloc » avaient nié le blâme infligé par le Convent à la Loge d'Orléans pour sa participation aux fêtes de Jeanne d'Arc.

Or, on voit dans le compte rendu officiel du Convent qu'un Vénérable de Paris, le F∴ Lemarchand, avait déposé une demande d'interpellation ainsi conçue :

Je demande, au nom de la Loge *La France socialiste*, à interpeller le Conseil de l'Ordre au sujet de la représentation presque officielle de la Franc-Maç∴ à la fête de Jeanne d'Arc. (Compte rendu, p. 178.)

On lit encore dans le même compte rendu :

Une faute fut commise par la Loge d'Orléans : cette faute a été de se mettre directement en rapport avec les pouvoirs publics... (*Ibid.*, p. 183.)

La Loge d'Orléans nous a mis dans le guêpier, et le Conseil de l'Ordre s'est trouvé dans l'obligation d'en sortir le plus *élégamment* possible. (*Ibid.*, p. 184.)

Le Conseil de l'Ordre n'a accordé aucune autorisation ; mais étant donnée la situation que vous connaissez, il n'a pas pu abandonner la Loge d'Orléans qui était engagée dans la mêlée. (*Ibid.*, p. 185.)

.....Je souhaite pour ma part que ce soit la dernière fois que tel avatar se produise ; nos FF∴ d'Orléans penseront sans doute qu'il ne faudra pas provoquer le retour de manifestations de cette nature. Des explications fraternelles ont été échangées à ce sujet avec le Vén∴ de la Loge d'Orléans... (*Ibid.*, p. 186.)

. . . .

Je suis satisfait maintenant, *puisque le Conseil de l'Ordre déclare que la manifestation ne se reproduira pas.* (Applaudissements.) (*Ibid.*, p. 187.)

C'est M. Tourmentin qui citait ces passages « intéressants » dans une conférence qu'il faisait samedi dernier à Orléans.

Un impôt sur les chasseurs de dot

Ils sont nombreux, on le sait, ceux de France, qui s'en vont redorer leur blason par-delà l'Océan et placer leur couronne sur les milliards des Américaines.

L'Amérique s'émeut de cette situation.

Un M. Sabath, de Chicago, vient de saisir le Congrès d'un projet de loi comprenant une taxe de 25 % sur le transfert de toute propriété, en vue de mariage d'Américaines avec un étranger. M. Sabath estime que les pères de famille payent réellement trop cher les couronnes qu'ils donnent à leurs filles par le mariage.

Voilà une mesure nettement protectionniste.

A côté de la question

Le *Temps*, dans l'article qui inspirait hier à notre rédacteur en chef de si judicieuses réflexions, ajoutait au sujet de la décision du Conseil d'Etat relative aux dispensés ecclésiastiques :

Il n'est plus possible de douter à présent que les cultuelles vraiment catholiques n'auraient absolument rien eu à redouter d'une procédure en Conseil d'Etat, et que pour une inquiétude aussi chimérique que désobligeante à l'égard de cette haute assemblée, Pie X a gravement compromis les intérêts du catholicisme français.

Sans entamer avec notre confrère une discussion, nous nous contenterons de lui faire remarquer qu'ici il passe à côté de la question.

Pie X n'a certainement pas placé sa confiance dans le Conseil d'Etat, et, en fait, si parmi les récentes décisions de la haute assemblée, il y en a eu de bonnes, d'autres ont été telles, par exemple en matière d'attributions de biens scolaires ou charitables, que les catholiques n'ont certainement pas eu à s'en louer.

Mais les motifs fondamentaux du rejet des associations cultuelles furent des raisons de principe de plus haute gravité, que le Pape a lui-même exposées avec son habituelle netteté dans l'Encyclique *Vehementer*, à savoir :

L'administration et la tutelle du culte public, confiées non pas au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, mais à une association de personnes laïques et le silence absolu gardé par la loi à propos de la hiérarchie catholique.

On le voit, l'arrêt du Conseil d'Etat, quelque satisfaisant qu'il puisse être, ne change pas la position d'une question où les principes les plus graves sont engagés.

Maintenant encore, nous voyons le gouvernement reculer devant tout ce qui pourrait être considéré de sa part comme une reconnaissance du principe de la hiérarchie catholique, et cependant, tant que ce principe essentiel ne sera pas admis, rien n'aura été fait en vue de la pacification religieuse.

Voilà la vraie question.

Mgr MAURICE ALBOUY

Nous sommes heureux de cueillir dans la *Semaine religieuse de Toulouse*, ce portrait du regretté Mgr Albouy :

Une vaste et belle intelligence, personne ne l'a mise en question au sujet du curé de Saint-Sernin. Ses connaissances étaient, sinon universelles, du moins très variées ; mais sa grande application consista dans la Sainte Ecriture, la théologie et l'histoire ecclésiastique dont il se nourrissait constamment.

Inutile d'ajouter qu'il fut traditionnel par excellence dans ses croyances, ses opinions et ses plus simples appréciations.

Quant à la trempe vigoureuse de son caractère et à la fermeté sans égale de sa volonté lorsqu'il s'agissait de lutter pour les nobles et saintes causes, qui ne les connaît ?

On a voulu résumer les grandeurs de certaines célébrités en disant « qu'elles faisaient honneur à l'homme ». Lui, faisait honneur au prêtre.

Au moyen d'un petit journal hebdomadaire qu'il créa tout jeune — il était alors vicaire à Saint-Etienne — il s'empara de l'opinion dans notre pays et peut-être dans une partie du Midi, et la guida avec une habileté merveilleuse.

Les doctrines romaines, l'unité liturgique, ce qu'on appelait alors chez nous du nom un peu dédaigneux d'ultramontanisme, n'avait pas de plus dévoué défenseur.

Les grandes libertés qu'on nous contestait

Mgr MAURICE ALBOUY

déjà, qu'on a paru un instant nous abandonner, mais pour les étouffer presque aussitôt, le virent chaque semaine combattre en leur faveur.

Avec sa coopération incessante, nos archevêques purent donner aux paroisses une vie plus intense, à l'enseignement chrétien une organisation que nos ennemis ont tant de peine à démolir, à leur clergé et à leurs fidèles trop parqués dans les églises et les sacristies, l'assurance qu'on pouvait compter sur eux pour créer et soutenir des institutions salutaires et vraiment nationales.

Ainsi a-t-il fait publiquement, par la presse, pendant quarante-huit ans. Sa modeste *Semaine*, d'apparence inoffensive, a été parfois une sorte de torpilleur causant pas mal d'avaries à certains engins destinés à pulvériser l'Eglise.

Pendant les cinquante-quatre ans de son sacerdoce, il s'est appliqué à être le prêtre par excellence c'est-à-dire la vivante image de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LE COMPLOT CONTRE LA FLOTTE AMÉRICAINE

Arrestation d'un anarchiste

New-York, 19 janvier. — Le télégramme suivant a été reçu ici de Rio-de-Janeiro :

« La police a découvert un complot anarchiste ayant pour but de détruire une partie de la flotte américaine qui se trouve ici. Le centre de la conspiration est à Petropolis, quartier riche de Rio-de-Janeiro, mais il existe des ramifications à Sao-Paulo et Minas-Geraes.

» Un individu du nom de Jean Fedher, demeurant à Petropolis, est accusé d'être le principal conspirateur. On croit savoir cependant que des anarchistes étrangers sont impliqués dans le complot.

» Une note officielle publiée ici dit qu'avant l'arrivée de la flotte le gouvernement brésilien fut avisé de Washington et de Paris que des anarchistes de diverses nationalités avaient l'intention d'endommager un ou plusieurs des cuirassés américains se rendant dans le Pacifique.

» La police prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de la flotte placée sous le commandement de l'amiral Evans ».

Trois Italiens arrêtés

New-York, 20 janvier. — Un télégramme de Rio-de-Janeiro annonce que trois Italiens ont été arrêtés sous l'inculpation d'être affiliés à la bande des anarchistes, qui, prétend-on, devaient faire sauter plusieurs des cuirassés américains.

On pense que d'autres anarchistes ont été arrêtés à Sao-Paulo. On croit que la bande se compose de cinq Italiens, un Canadien et deux Allemands.

Ils avaient compté sur l'appui d'un Espagnol nommé Rochero, qui a vécu ici pendant longtemps mais, qui depuis l'année dernière, est enfermé dans un asile d'aliénés.

Un démenti

Nous devons ajouter qu'un journal anglais prétend que l'amiral Evans, interrogé par câblogramme, a donné un démenti formel aux nouvelles ci-dessus rapportées.

(Instantané extrait du « Pèlerin »)

Le président Roosevelt entouré des amiraux de la flotte américaine

Quelques mots illustres

Quelques mots célèbres, ou dignes de le devenir, ont été prononcés depuis quelques jours.

A l'Hôtel-Dieu, M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, voulant empêcher les journalistes de pénétrer dans l'hôpital au moment où l'on allait en chasser les Sœurs, n'a rien trouvé de mieux que cette raison :

« Les Sœurs sont chez elles. »

Ça oui, c'était génial, et si M. Mesureur eut un mot malheureux jadis, son fameux « Je m'en f... » de 1896, son mot du 15 janvier, en revanche, était particulièrement heureux.

Les Sœurs étaient « chez elles », depuis plus de douze siècles, ce qui est un bon bout de bail. C'est pour cela que les logiciens qui nous gouvernent les mettent dehors.

M. Mesureur a, on le voit, la langue un peu longue lorsqu'il entend acclamer